



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
LOCALISÉE AU PLESSIS-PÂTÉ (91220)

## **Société STEF LOGISTIQUE LE PLESSIS PÂTÉ**

**Projet** : Extension d'un entrepôt existant (rubrique n° 1510-2b de la nomenclature des ICPE) situé 15 rue de la Mare aux Joncs au PLESSIS-PÂTÉ (91220).

Cette installation est également soumise au régime de la déclaration au titre des rubriques 2925-1, 4735-1b, 2921-1b et 1413-1b de cette nomenclature.

**Consultation du public du mardi 7 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022 inclus**  
(arrêté n°2022-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 075 du 13 mai 2022)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable au service urbanisme de la mairie du PLESSIS-PÂTÉ :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h
- mercredi de 8h30 à 12h

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat dans l'Essonne ([www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) – Rubrique **Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/LE PLESSIS PATE/Sté STEF LOGISTIQUE LE PLESSIS PATE**).

### **Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :**

- sur le registre déposé au service urbanisme de la mairie du PLESSIS-PÂTÉ,

- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :

M. le Préfet de l'Essonne

DCPPAT/BUPPE/VB

TSA 51101

91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

- par message électronique envoyé jusqu'au 5 juillet 2022 à :

[pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr](mailto:pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr)

### **Décision :**

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.